

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
CHARENTE MARITIME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIOUX**

Séance du 27 juillet 2015

Nombre de membres

En exercice : 15

Votants : 15

L'an deux mille quinze, le 27 juillet à vingt et une heures
Le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
SOULISSE Philippe.

**Date de la
convocation:
21 juillet 2015**

Présents : MM. SOULISSE Philippe, RICHARD Claude,
CHAUVIN Freddy, MEGRAUD Jean-Michel, GOUGEON Sylvain,
TURPIN François, Francis BONNIN, Francis BOUTEILLER
Mmes AUBIN Corinne, VIGNAUD Sylvie, GIDOIN Nathalie,
LUCAZEAU Gaëlle PAPIN Valérie, CAILLOT Claire
Absente excusée : THIOLLET Carine (a donné procuration à
Madame PAPIN Valérie)

Mme Gaëlle Lucazeau a été nommé Secrétaire de séance

Objet de la délibération

V CIMETIERE: Tarif d'une concession au columbarium

Au budget primitif 2014 il avait été prévu la création d'un columbarium au cimetière. Cette opération n'ayant pas été réalisé en 2014 les crédits ont été reportés au budget primitif 2015.

Après réception des devis, le choix s'est porté sur l'entreprise Fune'thique de Saintes.

Le conseil municipal doit désormais fixer le prix d'utilisation des cases dites niches du columbarium.

Monsieur le maire présente les tarifs appliqués dans les communes environnantes (Montpellier de Médillan, Berneuil, Cravans ...)

Après discussion, Les conseillers demandent un vote à mains levées
8 conseillers contre 7 **DECIDENT** d'appliquer à compter de de jour le tarif
suivant :

Concession d'une niche au columbarium

- 15 ans : 400 € - quatre cents euros
- 30 ans : 750 € - sept cent cinquante euros

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre
tous les membres présents.



Pour copie certifié conforme
Le Maire, **Philippe SOULISSE**